

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES DU LOUP ET DES YAMACHICHE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste des résolutions 2020 - 2021		Suivi	Date réalisation
CA-2020-06-11-01	D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 avril 2020.	Réalisé	11-juin-20
CA-2020-06-11-02	D'adopter les états financiers avec comme résultats pour l'année 2019-2020 un excédent de 31 544 \$ et un actif net de 144 108 \$ pour l'Organisme.	Réalisé	11-juin-20
CA-2020-06-11-03	D'entériner toutes les activités de la permanence contenues dans les journaux des activités de la permanence pour les mois de mars à mai 2020, incluant les signatures de contrats et d'ententes qui sont indiquées dans les journaux des activités et respectant les politiques internes.	Réalisé	11-juin-20
CA-2020-06-11-04	Qu'exceptionnellement, l'OBVRLY sursoie à son orientation de réserve et co-signe avec le ROBVO et d'autres OBV la lettre ouverte au premier ministre et au ministre de l'environnement, lettre diffusée par l'entremise du président de la Fondation Rivières considérant l'importance de l'enjeu et son impact sur la qualité de l'eau sur son territoire.	Réalisé	11-juin-20
CA-2020-06-11-05	D'adopter le rapport annuel 2019-2020.	Réalisé	11-juin-20
CA-2020-06-11-06	D'informer la Coopérative d'aide à domicile de la MRC de Maskinongé, une fois l'achat de l'ancienne caisse Desjardins officiel et au plus tard le 30 juin 2020, que l'Organisme ne renouvellera pas le bail de location commerciale venant à échéance le 30 septembre 2020 et de remercier les membres de la Coopérative pour leur accueil au cours des trois dernières années.	Réalisé	15-juil-20
CA-2020-06-11-07	D'autoriser Francis Clément et/ou Pierre Deshaies à effectuer une offre d'achat pour l'immeuble situé au 780, rue Saint-Joseph à Saint-Barnabé au montant de 20 000 \$. L'offre d'achat devra minimalement être conditionnelle aux facteurs suivants : • Renouvellement de la convention d'aide financière du MELCC octroyée à l'Organisme au plus tard le 31 mai 2021 sans diminution de financement ; • Location des locaux à partir du 1er octobre 2020 au montant de 1 000 \$ par mois ; • Vente du stationnement par la Fabrique ; • Inspection satisfaisante pour l'Organisme ; • Bureaux conformes aux attentes pendant la durée de la location.	Réalisé	12-juin-20

CA-2020-06-11-08	D'autoriser Francis Clément et/ou Pierre Deshaies à effectuer une offre d'achat pour la partie du lot 4 063 644 située devant l'immeuble du 780, rue Saint-Joseph à Saint-Barnabé au montant maximal de 5 000 \$. L'offre d'achat devra minimalement être conditionnelle aux facteurs suivant : • Vente de l'immeuble situé au 780, rue Saint-Joseph à Saint-Barnabé par Desjardins ; • Abandon de la clause inscrite à l'acte de vente no 82 930 limitant les activités pouvant se dérouler dans l'immeuble.	Réalisé	12-juin-20
CA-2020-06-11-09	D'autoriser le déménagement du siège social de l'Organisme au 780, rue Saint-Joseph à Saint-Barnabé à compter du 1er octobre 2020.	Réalisé	30-sept-20
CA-2020-06-11-10	D'autoriser Francis Clément à effectuer les dépenses nécessaires au déménagement (déménagement des biens et services, achats, etc.) pour un budget maximal de 25 000 \$.	Réalisé	30-sept-20
CA-2020-06-11-11	De tenir l'Assemblée générale annuelle 2020 de l'Organisme le jeudi 17 septembre 2020 à 18 h en présentiel si les mesures sanitaires en vigueur le permettent. L'assemblée pourra se tenir à la MRC de Maskinongé ou à tout autre endroit jugé convenable en fonction des disponibilités.	Réalisé	17-sept-20
CA-2020-07-14-01	De renoncer à l'avis de convocation, conformément à l'article 4.10.3 des Règlements généraux de l'Organisme.	Réalisé	14-juil-20
CA-2020-07-14-02	D'accepter la contre-offre de Desjardins du 10 juillet 2020 à un prix d'achat révisé à 59 000 \$ et autoriser Francis Clément et/ou Pierre Deshaies à signer tous les documents légaux et administratifs nécessaires pour que l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche achète le bâtiment sis au 780, rue Saint-Joseph à Saint-Barnabé (lot 2 939 392). D'autoriser Francis Clément et/ou Pierre Deshaies à signer tous les documents légaux et administratifs nécessaires pour effectuer l'achat de la partie du lot 4 063 644 située entre le lot 2 939 392 et la rue Saint-Joseph au montant de 5 000 \$.	Réalisé	15-juil-20
CA-2020-07-14-03	D'autoriser Francis Clément et/ou Pierre Deshaies à signer tous les documents nécessaires pour une hypothèque d'un montant maximal de 125 000 \$ auprès de Desjardins Entreprises Mauricie dans le cadre du projet d'acquisition du bâtiment sis au 780, rue Saint-Joseph à Saint-Barnabé, montant incluant le coût d'achat et le coût des rénovations et que cet immeuble soit en garantie du prêt.	Réalisé	08-sept-20
CA-2020-07-14-04	D'autoriser Francis Clément à effectuer les dépenses nécessaires, pour un budget total de 232 500 \$, et, dans la mesure du possible, d'obtenir un minimum de 2 soumissions pour les dépenses de plus de 5 000 \$.	Réalisé	30-sept-20